

AU CONSEIL COMMUNAL DE LUCENS

Préavis municipal concernant une demande de crédit pour un plan directeur des circulations

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Dans l'optique de garantir au maximum la sécurité des piétons, de gérer au mieux la circulation à l'intérieur de notre localité et dans le prolongement du développement de notre agglomération, la Municipalité a souhaité étudier la mise en place d'un plan directeur des circulations.

1. CADRE ET BUTS DE L'ETUDE

La Commune de Lucens, qui compte actuellement environ 2'300 habitants et offre quelque 800 emplois, verra sa population et ses places de travail encore sensiblement augmenter avec quelques gros projets de construction de logements.

Nous disposons d'un Plan directeur communal (PDCoM), qui n'apporte toutefois pas de réponses suffisantes aux questions et problèmes des déplacements, et la révision du PGA est en phase d'examen par les services cantonaux.

Comme le suggère notre PDCoM au Projet 4.13, objectif 13, page 22, nous souhaitons nous doter d'un plan directeur des déplacements dans le but notamment de disposer d'une vision d'aménagement et d'exploitation des réseaux de transports (routiers, mais aussi piétons) à moyen et long terme.

2. PROBLEMES ET OBJECTIFS

2.1 Problèmes actuels

Notre commune ne connaît actuellement pas de graves problèmes de déplacements et certaines mesures d'aménagement et de modération du trafic (au centre, sur et autour de la Grand'Rue notamment) ont déjà été prises. Notre localité est également relativement bien pourvue en matière de trottoirs et cheminements piétons. Toutefois, quelques problèmes actuels et futurs sont à relever :

- on observe du trafic en transit par le centre de Lucens sur l'itinéraire Route de Curtilles – Moudon alors que ce trafic est fléché par la route des Berges;
- de même, le trafic de l'itinéraire Route de Villeneuve – Moudon transite par le centre alors qu'il devrait être dévié par la zone industrielle, en particulier le trafic de poids lourds en transit, interdit en traversée du centre;
- les vitesses du trafic sont excessives sur certains tronçons de rues et sur la plupart des entrées en localité;

Préavis municipal concernant une demande de crédit pour un plan directeur des circulations

- l'offre en stationnement est localement insuffisante et le parking de longue durée existant (~30 pl.) à proximité du centre sera supprimé avec la réalisation d'un plan de quartier résidentiel et commercial important;
- les développements de quartiers en cours et projetés le long de l'Av. de la Vignette vont entraîner une augmentation de trafic non négligeable sur un réseau et un carrefour relativement inadaptés;

2.2 Contraintes

Des contraintes sont également posées par :

- le réseau routier cantonal dense en traversée (RC 618b, 520d, 527d et 534d), assurant des liaisons régionales secondaires mais indispensables;
- les itinéraires de transports exceptionnels passant par le centre (en évitement du pont sur la RC 601b) sur les RC 618b, 520d et 527d (90 tonnes pour toutes ces liaisons, même si elles sont de fait peu utilisées);
- l'accessibilité nécessaire à la zone industrielle (disposant toutefois d'un réseau hors traversée).

2.3 Projets

Quelques projets communaux existent également ou sont en cours, mais nécessitent une réévaluation dans une vision générale plus large :

- un projet de modération de la route de Moudon sous forme de seuils;
- un projet de giratoire au carrefour Rte de Moudon – Rochettes – Vignette;
- une ou des zones de 30km/h envisagée(s) dans le secteur Champs de la Croix – Vignette;
- la mise à sens unique de la Rue Centrale également envisagée.

Devant ces différents problèmes, contraintes et projets, nous souhaitons élaborer un Plan directeur des déplacements visant à définir des principes d'exploitation et d'aménagement des réseaux de transports (individuels motorisés, deux-roues et piétons).

2.4 Constats

Selon les conditions de circulations actuelles et des réseaux disponibles, nous pouvons faire ces constats :

- les volumes de trafic en localité sont relativement faibles et le centre ne connaît pas de problèmes de capacité d'écoulement du trafic (hormis très localement et en hyperpointes);
- les réseaux routier et piéton (et leur signalisation) sont d'une manière générale bien entretenus et confortables;

Préavis municipal concernant une demande de crédit pour un plan directeur des circulations

- la gestion du stationnement a déjà été adaptée aux besoins de courte et moyenne durée au centre du bourg.

Le problème principal est lié à l'absence d'une hiérarchie claire des réseaux (fonctions principales, collectrices, dessertes, traversées de zones sensibles, etc.). La perception des entrées en localité et du centre, des quartiers résidentiels, des zones à caractère piétonnier, scolaire, etc., n'est pas assez clairement mise en évidence.

D'autre part, les développements projetés vont entraîner une augmentation de trafic sur certains axes qui peut influencer cette hiérarchie des réseaux ou poser des problèmes de sécurité.

Au niveau du stationnement, la suppression d'une trentaine de places à proximité du centre peut entraîner des reports qu'il convient de maîtriser, voire une offre qu'il convient de compenser.

2.5 Objectifs

Les objectifs de l'étude sont ainsi les suivants:

- établir un **diagnostic** de la situation actuelle en matière de déplacements motorisés, piétons et deux-roues; mettre en évidence les problèmes actuels et futurs prévisibles;
- fixer des **objectifs** (tous modes : trafic motorisé, piétons et deux-roues) en matière d'accessibilité, de desserte, de vitesses, de sécurité piétonne, de stationnement, etc. pour les différents quartiers d'habitation, la zone des écoles, le centre, la zone industrielle;
- définir une **hiérarchie** claire du réseau routier en fonction des problèmes, contraintes et objectifs actuels et futurs (avec développements);
- élaborer un **plan directeur des circulations** précisant : la fonction des rues, leur gabarit, les zones réglementées (zones 30 ou de rencontre), les mesures de circulation (p. ex. sens uniques), les aménagements nécessaires (marquages d'entrées en localité, restriction de trafic et interdiction PL, modération du trafic, etc.);
- élaborer un **plan directeur des déplacements piétons**, avec mise en évidence des itinéraires principaux (scolaires notamment), des liaisons manquantes à créer ou améliorer, des traversées problématiques à aménager, etc.;
- esquisser les **mesures d'aménagement** recommandées;
- définir les principes d'une véritable **politique de stationnement**.

3. DELAIS ET COÛT DE L'ETUDE

- Les **délais** nécessaires à l'étude peuvent être estimés à environ 6 à 8 mois.
- Le montant estimatif de cette étude est de Fr. 40'000.-.

Préavis municipal concernant une demande de crédit pour un plan directeur des circulations

En conclusion, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lucens,

Vu le préavis municipal N° 9/2007

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Où le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Décide

1. **D'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude d'un plan directeur des circulations;**
2. **De prélever la somme de Fr. 40'000.- sur le compte N° 9282.16 Fonds des routes dont le solde actuel est de Fr. 261'226.05.**

Le municipal responsable :

S. Schüpbach

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 octobre 2007

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

E. Berger

C.-L. Cruchet